

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ
Ouvert au public de 8h30 à 11h45
tél 03.87.36.60.98 de 14h à 16h sauf mercredi

RECEPISSE DE DEPOT

SCP SERPINET, MINEO ET RICHY

CS 80526
38000 Grenoble

V/REF :

N/REF : 2000 B 585 / 2015-A-5287

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 20/11/2015, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 22/06/2015
- Changement de président

Concernant la société

PAUL KROELY GO WEST LORRAINE
Société par actions simplifiée
86 route de Thionville
57140 Woippy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-5287 le 04/12/2015

R.C.S. METZ TI 432 584 142 (2000 B 585)

Fait à METZ le 04/12/2015,

LE GREFFIER



Paul KROELY GO WEST LORRAINE

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €
Siège social : 86 Route de Thionville – 57140 WOIPPY
RCS METZ B 432 584 142

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 22 JUIN 2015

(APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014)

20/11/2015
2015 / 5287

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
Le vingt deux juin,
A seize heures vingt minutes,

Les actionnaires de la société dénommée PAUL KROELY GO WEST LORRAINE, sus-désignée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social de la société dénommée Paul KROELY Automobiles sis à SCHILTIGHEIM (67300), 6, Rue de Dublin, sur convocation du Président.

La convocation a été adressée à chaque actionnaire dans les délais légaux.

Les membres de l'assemblée ont élargé une feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck VIALLET, Président.

Le Commissaire aux Comptes dument convoqué est absent.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

L'assemblée générale, en conséquence, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation des actionnaires,
- une copie de la lettre de convocation remise en main propre au Commissaire aux comptes, et portant mention de réception,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014,
- le rapport de gestion du Président et ceux du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés par les dispositions légales et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

N

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Monsieur le Président rappelle alors l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

...

- démission et nomination du Président,
- questions diverses,
- pouvoirs pour dépôt et publication.

Puis Monsieur le Président donne lecture de son rapport et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin la discussion est ouverte.

Différents points de vue sont échangés entre les actionnaires.

Puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

...

QUATRIEME RESOLUTION – Démission et nomination du Président

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, nomme à compter de ce jour, pour une durée illimitée, la société PAUL KROELY AUTOMOBILES, dont le siège est à SCHILTIGHEIM (67300), 6, Rue de Dublin, en remplacement de Monsieur Franck VIALLET, démissionnaire de ses fonctions de Président à compter de ce jour.

L'assemblée générale remercie Monsieur VIALLET pour l'exercice de ses fonctions de Président depuis sa nomination jusqu'à ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Franck VIALLET, ès-qualités, déclare accepter le mandat qui vient d'être conféré à la société PAUL KROELY AUTOMOBILES et déclare que cette dernière n'est frappée d'aucune mesure de nature à lui interdire l'exercice dudit mandat.

CINQUIEME RESOLUTION – Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures quarante minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président de Séance et les actionnaires présents et représentés.

POUR COPIE
CONFIRMÉE

